

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Intitulé du projet :	Projet de règlement grand-ducal portant fixation des indemnités et jetons de présence revenant aux membres du conseil d'administration du Trois C-L – Maison pour la Danse		
Ministère initiateur :	Ministère de la Culture		
Auteur(s):	Chris Backes		
Téléphone : Courriel :	247 - 86610		
Objectif(s) du projet :	sj@mc.etat.lu Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objectif de fixer les indemnités et jetons de présence des membres du conseil d'administration de l'établissement public Trois C-L – Maison pour la Danse.		
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s)	Ministère des Finances		
Date :	18/07/2023		

Version 23.03.2012



Miou	v lágifárar				
1	x légiférer Partie(s) prenante(s) (organis	mes divers, citoyens,) consultée(s) :	⊠ Oui	☐ Non	
	Si oui, laquelle / lesquelles : Centre de Création Chorégraphique Luxembourgeois a.s.b.l.				
	Remarques / Observations :				
2	Destinataires du projet : - Entreprises / Professions - Citoyens : - Administrations :		☐ Oui ☐ Oui ☑ Oui	Non Non Non Non Non	⊠ N.a. ¹
3	Le principe « Think small firs (cà-d. des exemptions ou d taille de l'entreprise et/ou sor Remarques / Observations :	érogations sont-elles prévues suivant la	Oui	∐ Non	⊠ N.a.¹
¹ N.a.		oréhensible pour le destinataire ?	⊠ Oui □ Oui	☐ Non	
	publié d'une façon régulière : Remarques / Observations :	?			
5	Le projet a-t-il saisi l'opportu régimes d'autorisation et de la qualité des procédures ?	nité pour supprimer ou simplifier des déclaration existants, ou pour améliorer	☐ Oui	⊠ Non	
	Remarques / Observations :	n.a.			

Version 23.03.2012 2 / 5



Le projet contient-il une charge administrative ² pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)	Oui	⊠ Non	
Si oui, quel est le coût administratif ³ approximatif total? (nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)			
² Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoye œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligati	t ministériel, d'une	ion, l'applicatior circulaire, d'une	ou la mise en directive, d'un
Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information insoci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique (exemple : taxe).	crite dans une loi ou ue, achat de matéri	u un texte d'app el, etc.).	lication de celle-
a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter- administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?	☐ Oui	Non	⊠ N.a.
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?			
b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel 4?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?			
Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement de	es données à carac	tère personnel (www.cnpd.lu)
8 Le projet prévoit-il :			
- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration	? 🗌 Oui	☐ Non	⋈ N.a.
- des délais de réponse à respecter par l'administration ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
 le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? 	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?	Oui	Non	⊠ N.a.
Si oui, laquelle :			
En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.

Version 23.03.2012

	Sinon, pourquoi ?				
11	Le projet contribue-t-il en gén	éral à une :			
	a) simplification administrati	ve, et/ou à une	Oui	⊠ Non	
	b) amélioration de la qualité	réglementaire ?	🔀 Oui	☐ Non	
	Remarques / Observations :	n.a.			
12	Des heures d'ouverture de gu aux besoins du/des destinata	ichet, favorables et adaptées ire(s), seront-elles introduites ?	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
13	Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)		Oui	⊠ Non	
	Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?	n.a.			41
14	Y a-t-il un besoin en formation concernée ?	n du personnel de l'administration	☐ Oui	Non	⊠ N.a.
2.4	Si oui, lequel?				
	Remarques / Observations :				

Version 23.03.2012 4 / 5



Egal	ité des chances				
15	Le projet est-il :	4.			
13	- principalement centré si	ur l'égalité des femmes et des hommes ?	Oui	⊠ Non	
		ité des femmes et des hommes ?	 □ Oui	☐ Non	
	Si oui, expliquez de quelle manière :	n.a.			
		ité des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	☐ Non	
	Si oui, expliquez pourquoi :	n.a.			
	- négatif en matière d'éga	lité des femmes et des hommes ?	Oui	Non	
	Si oui, expliquez de quelle manière :				
16	Y a-t-il un impact financier dif	férent sur les femmes et les hommes ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, expliquez de quelle manière :				
Direc	tive « services »				
17	Le projet introduit-il une exige soumise à évaluation ⁵ ?	nce relative à la liberté d'établissement	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :				
_			eur/Services	/index.html	
⁵ Article	15 paragraphe 2 de la directive « ser	vices » (cf. Note explicative, p.10-11)			
18	Le projet introduit-il une exige services transfrontaliers ⁶ ?	nce relative à la libre prestation de	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :				
	www.eco.public.lu/attributions/dg2/d consommation/d march int rieur/Services/index.html				
⁶ Article	16, paragraphe 1, troisième alinéa et	paragraphe 3, première phrase de la directive « sen	vices » (cf. Note	explicative, p.1	D-11)

Version 23.03.2012

